

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 8839 du 4 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1912128S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 20183 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828612S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2019 :

Bourdoux Régis NIGEND : 159 757 NLS : 8016913

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2019 :

Angély Cédric NIGEND : 177 490 NLS : 6 582 017

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2019:

Salgado Mickaël NIGEND : 205 262 NLS : 8 055 237

Bosselut Sébastien NIGEND : 195 567 NLS : 8 047 990

Tisserand Fabienne NIGEND : 242 613 NLS : 8 088 488

Coste Carole NIGEND : 209 240 NLS : 8 051 030

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2019 :

Tourneix Jérôme NIGEND : 192 369 NLS : 8 040 491

Salmon Franck NIGEND : 186 359 NLS : 8 038 295

Pingeot Charlie NIGEND : 215 569 NLS : 8 069 373

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juin 2019.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVITA